

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

Centre Communal d'Action Sociale
du 5 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 11

L'an deux mil vingt six, le cinq mars à dix-huit heures quinze minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice VALLEJO, Vice-Présidente du CCAS et Adjoint au Maire de Groisy.

Date de convocation : 26 février 2026

Etaient présents : Fabienne BUET, Michel CARTIGNY, Anaïs DURET, Louis DURET, Caroline LAMOUILLE, Mélanie OUVRY, Céline SOLA, Béatrice VALLEJO

Etaient absents et excusés : Fabienne ALTER, Anne BILLOT, Henri CHAUMONTET, Isabelle DUPANLOUP, Jean SOUSSEAU

Pouvoirs : Anne BILLOT à Béatrice VALLEJO
Isabelle DUPANLOUP à Caroline LAMOUILLE
Jean SOUSSEAU à Michel CARTIGNY

Secrétaire de séance : Madame Caroline LAMOUILLE

**N°2026- 02- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU BUDGET ANNEXE
DU CCAS**

Exposé de Béatrice VALLEJO, Vice-Présidente du CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2313-1 et suivants,

Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU),

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 – Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), transmis par l'Ordonnateur au Comptable public,

Considérant que le CFU remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion, et présente de manière consolidée la situation budgétaire et financière du Budget annexe du CCAS,

Considérant les résultats du CFU 2025 du Budget annexe du CCAS tel que présentés ci-après :

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	18 700,00	18 700,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	14 009,50	14 009,50
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	18 700,00	18 700,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	14 009,50	14 009,50
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G - H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G - H - I	0,00	0,00	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS est invité à :

- approuver le CFU 2025, Budget annexe du CCAS,
- acter des résultats du Budget annexe du CCAS,
- autoriser le Président à signer le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe du CCAS et toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

Décision du CCAS :

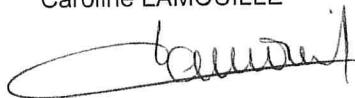
Le CCAS approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures.

A Groisy, le 9 mars 2026

La Secrétaire de séance,
Caroline LAMOUILLE




Le Président,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 12/03/2026

Publié le : 12/03/2026

Le Président,
Henri CHAUMONTET